

2021_CT2_088

OBJET : Institution - Election des membres de la Commission de Consultation des Marchés

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 8 Avril 2021

01_03

■ Élection des membres de la Commission de Consultation des Marchés

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Commission de Consultation des Marchés a été créée, et son règlement intérieur approuvé, par délibération du Conseil de Territoire du 8 avril 2021.

Cette Commission a pour mission d'émettre un avis sur l'attribution des marchés publics de travaux du Territoire du Pays d'Aix compris entre 1 million d'euros HT et les seuils européens de procédure formalisée. Elle peut également être saisie pour formuler un avis sur :

- L'attribution des marchés subséquents de travaux relatifs à l'exercice des compétences déléguées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, dont le montant est supérieur à 1 million d'euros HT ;
- les projets d'avenant aux marchés visés ci-avant dont la conclusion amènerait à une modification du montant du marché supérieur à 5% de sa valeur initiale HT.

La Commission de Consultation des Marchés est composée :

- D'un Président, désigné par le Président du Conseil de Territoire parmi les Conseillers Métropolitains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- De 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil de Territoire du Pays.

En vertu de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la composition de cette commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au « plus fort reste ».

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Les listes candidates doivent être déposées au plus tard la veille de la séance auprès du Service Assemblées du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, par mail à l'adresse suivante : assemblee.paysdaix@ampmetropole.fr

Il convient désormais de procéder à l'élection des représentants titulaires et suppléants de la Commission de Consultation des Marchés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021 portant création de la Commission de Consultation des Marchés et approbation de son règlement intérieur.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La création d'une Commission de Consultation des Marchés du Territoire du Pays d'Aix et la nécessité d'en élire les membres,

Délibère

Article unique :

Sont élus membres de la Commission de Consultation des Marchés :

Membres titulaires :

Jacky Gérard

Guy Barret

Frédéric Guinieri

Robert Dagorne

Christian Delavet

Membres suppléants :

Bernard Ramond

Kayané Bianco

Vincent Desvignes

Pascal Chauvin

Jean-François Corno

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX DU 8 AVRIL 2021

COMMISSION DE CONSULTATION DES MARCHES
PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES MEMBRES

1. LISTE.... A / ~~ONT~~ FAIT ACTE DE CANDIDATURE

LISTE 1

TITULAIRES

- Jacky Gérard
- Guy Barret
- Frédéric Guinieri
- Robert Dagorne
- Christian Delavet

SUPPLEANTS

- Bernard Ramond
- Kayané Bianco
- Vincent Desvignes
- Pascal Chauvin
- Jean-François Corno

LISTE 2

TITULAIRES

-
-
-
-
-

SUPPLEANTS

-
-
-
-
-

LISTE 3

TITULAIRES

-
-
-
-
-

SUPPLEANTS

-
-
-
-
-

La formule de calcul des sièges à la proportionnelle au plus fort reste est la suivante :

1- DETERMINATION DU QUOTIENT, soit :

$$\frac{\text{Suffrages valablement exprimés pour l'ensemble des votes}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = Q$$

2- PRISE EN COMPTE DES RESTES :

Il est procédé à la répartition des sièges restant à pourvoir en les attribuant successivement aux listes qui ont les plus forts restes. Si une liste n'a obtenu aucun siège au quotient (nombre de voix inférieur au quotient), le nombre de suffrages recueillis constitue le reste.

En cas d'égalité de restes, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Nombre d'inscrits : **.58.**

Nombre d'abstentions :

Nombre de votants : **.55.**

Nombre de bulletins recueillis
dans l'urne : **.55.**

Nombre de blancs ou nuls : **.4.**

Nombre de suffrages
valablement exprimés : **.51.**

APPLICATION DE LA METHODE à la représentation proportionnelle au plus fort reste sachant que le quotient est :

$$Q = \dots\dots 51 \dots\dots : 5 = 10,2$$

| | <u>Voix obtenues</u> = V | <u>Sièges au quotient</u> V / Q | <u>Restes</u> | <u>Sièges selon les restes</u> | <u>TOTAL des sièges par liste</u> |
|--------------------|---------------------------------|--|---------------|--|---|
| <u>LISTE 1</u> | 51 | 5 | 0 | | 5 |
| LISTE 2 | | | | | |
| LISTE 3 | | | | | |

En application de ce qui précède, sont élus en qualité de :

TITULAIRES

- Jacky GÉRARD
- Guy BARRET
- Frédéric GUINIERI
- Robert DAGORNE
- Christian DELAVET

SUPPLEANTS

- Bernard RAMOND
- Kayané BIANCO
- Vincent DESVIGNES
- Pascal CHAUVIN
- Jean François CORNO

• • •

Ont signé le Président et le Bureau de vote

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_088-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

SCRUTIN DE LISTE A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

| CANDIDATS | TOTAL | | | | | | | | | | |
|-----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----|
| LISTE N°1 | <input checked="" type="checkbox"/> | 51 |
| LISTE N°2 | <input type="checkbox"/> | |
| LISTE N°3 | <input type="checkbox"/> | |
| Blanc | <input type="checkbox"/> | 3 |
| Nul | <input type="checkbox"/> | 1 |
| | <input type="checkbox"/> | |

| | | | |
|------------|----|------------------|----|
| INSCRITS : | 58 | BLANCS ET NULS : | 4 |
| VOTANTS : | 55 | EXPRIMES : | 51 |

ONT OBTENU LES SUFFRAGES EXPRIMES SUIVANTS:

- Liste n°1 51 voix ;
 - voix ;
 - voix ;

A signé le Bureau de vote

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210408-2021_CT2_088-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2021
 Date de réception préfecture : 22/04/2021

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONSULTATION DES MARCHÉS

La Commission de Consultation des Marchés a été créée, et son règlement intérieur approuvé, par délibération du Conseil de Territoire du 8 avril 2021.

Cette Commission a pour mission d'émettre un avis sur l'attribution des marchés publics de travaux du Territoire du Pays d'Aix compris entre 1 million d'euros HT et les seuils européens de procédure formalisée. Elle peut également être saisie pour formuler un avis sur l'attribution des marchés subséquents de travaux relatifs à l'exercice des compétences déléguées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, dont le montant est supérieur à 1 million d'euros HT et sur les projets d'avenant aux marchés visés ci-avant dont la conclusion amènerait à une modification du montant du marché supérieur à 5% de sa valeur initiale HT.

La Commission de Consultation des Marchés est composée :

- D'un Président, désigné par le Président du Conseil de Territoire parmi les Conseillers Métropolitains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- De 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Il convient de procéder à l'élection de ses membres titulaires et suppléants par scrutin de liste à la proportionnelle au « plus fort reste ».

Métropole Aix-Marseille-Provence

Les listes candidates doivent être déposées au plus tard la veille de la séance auprès du Service Assemblées du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, par mail à l'adresse suivante : assemblee.paysdaix@ampmetropole.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_088-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

OBJET : Institution - Election des membres de la Commission de Consultation des Marchés

Ont déclaré candidature :

Liste 1**Membres titulaires :**

Jacky Gérard
Guy Barret
Frédéric Guinieri
Robert Dagonne
Christian Delavet

Membres suppléants :

Bernard Ramond
Kayané Bianco
Vincent Desvignes
Pascal Chauvin
Jean-François Corno

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 58 |
| Votants | 55 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 4 |
| Suffrages exprimés | 51 |
| Majorité absolue | 26 |
| Pour | 51 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Sont proclamés élus en qualité de titulaires et suppléants de la Commission de Consultation des Marchés suivant les résultats du scrutin ci-dessus totalement retranscrits :

Membres titulaires :

Jacky Gérard
Guy Barret
Frédéric Guinieri
Robert Dagonne
Christian Delavet

Membres suppléants :

Bernard Ramond
Kayané Bianco
Vincent Desvignes
Pascal Chauvin
Jean-François Corno

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_088-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021